

Flash info

Sameth Midi-Pyrénées

News et Agenda

04 /04 : Réunion Service Social MSA

17/04 : Réunion partenariale
AGEFOS CAP EMPLOI SAMETH

16/04 et 21/05 : Informations collectives
MDPH / SAMETH pour les primo
demandeurs RTH salariés

24/04 : Réunion AGEFIPH SAMETH Midi-
Pyrénées

14/05 : Réunion échanges de pratiques
SAMETH Midi-Pyrénées

Participation au Forum de l'Emploi de
Caussade

22/05 : Cellule Maintien

12/06 : Participation à la formation
troubles « Dys »

13/06 : AG de l'ADIAD

Nouvelle mesure

L'Agefiph a conventionné avec un nouveau prestataire pour la mise en place d'une prestation spécialisée dans les troubles « Dys », troubles neurocognitifs d'origine neuro développementale :

Troubles spécifiques du langage oral dont les plus sévères sont les dysphasies

Troubles spécifiques du langage écrit : dyslexie et dysorthographe

Troubles des fonctions logico-mathématiques : dyscalculie

Troubles de la fonction motrice : dyspraxie

Troubles de l'attention : déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité

Contenu de l'aide :

Trois prestations peuvent se décliner selon les situations :

- 1- Appui à l'évaluation des troubles et à leurs retentissements : plan de compensation en préconisant des solutions.
- 2- Appui et mise en oeuvre des techniques de compensation et/ou remédiation : appropriation des solutions envisagées
- 3- Sensibilisation de l'environnement d'accueil de la personne en situation de handicap en apportant une information sur les troubles « dys » et leurs répercussions ainsi que des conseils et des préconisations afin de favoriser l'intégration ou le maintien de la personne dans son emploi.

Mise en oeuvre : Sur prescription Sameth – Cap emploi – Pôle emploi/mission locale (uniquement sur le secteur privé)

CAS PRATIQUE

Mme Y rencontre des problématiques Dys depuis son enfance.

Accompagnée lors de ses études, elle a pu obtenir son diplôme de collaboratrice d'architecte.

Elle a toujours travaillé dans cette branche en compensant ses difficultés comme elle pouvait sans jamais faire reconnaître son handicap. Aujourd'hui elle rencontre de sérieuses difficultés sur son poste : nombreuses heures perdues pour relecture par elle-même et par ses collègues – regard critique des clients sur les écrits produits (image entreprise dévalorisée) et incompréhension de certains collègues face à ce type de difficultés. Elle ne peut plus y pallier seule, ce qui remet en cause son maintien dans l'emploi.

Un premier travail de reconnaissance de son handicap a été mené par le médecin du travail en lui expliquant qu'il était possible de l'accompagner, elle, mais également son employeur pour trouver des solutions. La RQTH mise en place, le service de santé au travail a orienté Mme Y vers le SAMETH pour accompagner salariée et employeur dans une recherche de solution pérenne pour le maintien dans l'emploi.

Une prime maintien a été mise en place pour faire face à l'urgence de la situation de risque de perte d'emploi et permettre le temps de concertation nécessaire à la recherche de solution. Très rapidement a suivi la mise en place d'une prestation « DYS » qui a permis à Mme Y. de trouver des solutions adaptées et à l'employeur d'être rassuré.

Des logiciels adaptés et spécifiques ont été préconisés (correcteur orthographique professionnel et logiciel à prédiction de mots et rétroaction vocale). Un répertoire de mots courants et de mots techniques a été créé afin qu'elle s'y réfère rapidement lors de sa production d'écrit.

Un prime maintien complémentaire a été prescrite pour pallier au temps de mise en oeuvre et d'adaptation aux nouveaux outils de travail et à la moindre productivité engendrée pendant ce temps de remontée en compétences.

Aujourd'hui Mme Y a retrouvé confiance, l'employeur est rassuré et le poste de Mme Y n'est plus menacé...

Ce qu'il faut retenir :

Le Sameth a accompagné l'entreprise dans la recherche de solution de maintien et orchestré la mise en oeuvre de cette solution pour Mme Y qui grâce à l'intervention de spécialiste des troubles « DYS » a pu être maintenue en poste.

Mme Y, 33 ans

Collaboratrice architecte dans un petit atelier voit son poste menacé par un handicap lié à une dyslexie et une dysorthographe

Le médecin du travail sollicite le Sameth qui, après rencontre employeur et salariée, prescrit une prime maintien face à l'urgence de la situation et une prestation spécialisée dans les troubles « DYS »

Solution retenue :

Achat de logiciels adaptés avec les aides de l'Agefiph - construction d'outil personnalisé avec l'orthophoniste – reprise d'une rééducation orthophonique

FINANCEMENT :

Le poste de Mme Y a pu être maintenu grâce à la prise en charge de l'Agefiph pour les primes « maintien » et l'intervention d'un prestataire expert de la déficience ainsi que sa participation à l'acquisition de matériel adapté.

Sameth 82

24 - 26 grande rue Sapiac 82000 MONTAUBAN

☎ 05 63 21 63 70 ou 05 63 21 63 71

y.santacreu@sameth82.com / v.juillard@sameth82.com